

AVIS DE CONCERTATION

PROJET D'AMENAGEMENT DE VOIRIE
EXTENSION DU PERIMETRE DE LA CONCERTATION
PORTANT SUR LES COURS DE VERDUN (ENTRE LE
COURS XAVIER ARNOZAN ET LA PLACE TOURNY),
CLEMENCEAU, ALBRET, PLACE TOURNY ET RUE DU
DOCTEUR NANCEL PENARD
A LA RUE CLAUDE BONNIER (ENTRE LA RUE DU
CHATEAU D'EAU ET LE COURS D'ALBRET) ET LA PLACE
DU COLONEL RAYNAL.

— — —

Le public est informé que par délibération n° 2012/0709, en date du 26 octobre 2012, le Conseil de Communauté a décidé de verser des pièces complémentaires à la concertation portant sur l'aménagement des cours de Verdun (entre le cours Xavier Arnoz et la place Tourny), du cours Georges Clémenceau, Albret, de la Place Tourny, et de la rue du Docteur Nancel Pénard afin d'étendre le périmètre de la concertation et d'y inclure la rue Claude Bonnier (entre la rue du Château d'eau et le cours d'Albret) et la place du colonel Raynal.

Les trois dossiers de concertation, actuellement mis à la disposition du public seront enrichis de pièces complémentaires :

- à l'Hôtel de Ville de Bordeaux,
- à la Direction Territoriale Bordeaux – Tour 2000, 8^e et 9^eme étage – 1 Terrasse Front du Médoc – 33 000 Bordeaux.
- et à la Direction des Grands Travaux et des Investissements de Déplacements (Pôle mobilité) de la Communauté urbaine de Bordeaux – immeuble Porte de Bordeaux, 6^eme étage – 12 boulevard Antoine Gautier – 33 000 Bordeaux.

Ce dossier complémentaire sera tenu à la disposition du public qui pourra formuler ses observations sur les registres prévus à cet effet, à compter du 3 décembre 2012, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et ce, pendant toute la durée de la concertation, ainsi que sur le site participation.lacub.fr (Rubrique : Projets Locaux – onglet Bordeaux/ceinture des cours)

La fin de la concertation sera annoncée par voie de presse.

Le président de la Communauté urbaine de Bordeaux.